**NOTES REUNION DES RLF 11 MAI 2023**

**1/ RenoiRH Formation et Self Mobile**

Point sur les suites à donner aux réunions du 15 décembre et 12 janvier (1/2 des structures ont renvoyé le tableau de suivi)

Point d'attention : nécessité d'anticiper les mobilités de septembre : SH et RLF. cf problème l'an dernier.

     Demander au SH de déléguer ses droits à une autre personne (nominatif) pour validation SH (voir guides sur le site FORMCO partie SH dans onglet s'inscrire)

     Rattachement de la validation SH à un poste et non à une personne. Attention aux mutations ou changements de postes des valideurs. Si pas de supérieur hiérarchique en SGC utiliser la fiche d'inscription.

     Nécessité d'avoir au moins 2 valideurs intermédiaires (validation RLF), habilités à renoiRH Formation.

Bilan de la clôture de la campagne 2022 et enseignements pour 2023

    = Clôturer les sessions locales au fil de l'eau. En effet la mise à jour de l'historique des agents se fait une fois les sessions clôturées, le 1er jour du mois suivant. Actuellement bug sur certaines sessions, en cours de correction.

    Alimentation dans le self mobile de l'agent ne se fait q'une fois que la session est close.

    Alimentation le 1er jour du mois suivant après la date de clôture de la formation par le RLF dans RenoiRH

    Bugs de clôture à ne pas faire remonter pour l'instant

**inscrivez-vous à la formation "requêtes et extractions"** N° **R63RH00006.**

Dates : 23 mai à Lempdes et 1er et 2 juin à Lyon

 La formation vous permettra de :

        - sortir vos bilans de formation 2022. A nous transmettre pour le 15 juillet pour synthèse régionale.

        - agents sans adresse mail : permettra  la régularisation ds dossiers et évitera la saisie par les Ecoles nationales en externe

        - liste des demandes de formation non validées par les SH

        - extractions de l'historique de formation des agents ...

**2/ Rappel du plan national de formation laïcité**

Rappel : 1/3 des publics à former cette année et 100% en 2025.

Le ministère a signalé qu'il y a un écart entre le nb d’agents ayant suivi la formation sur Mentor et le nombre d'agents inscrits sur renoiRH Formation par régularisation.

BFCDC va sortir les statistiques de formation à partir de RenoiRH Formation.

Plus de crédit pour créer de nouvelles sessions à distance en classe virtuelle donc les agents devront désormais  effectuer les sessions sur mentor.

Consigne pour ceux qui ne l'ont pas fait : créer le stage puis créer 2 sessions (1er janv-30 juin + 1er juillet - 31 déc).

Demander aux agents qui ont suivi la formation de vous transmettre l'attestation Mentor puis inscrire les agents et clore la session 1er janvier-30 juin, d'ici le 15 juillet,

 => proposition : atelier en visioconférence "comment inscrire un agent"et clôturer session du 1er janvier - 30 juin.

 DRAAF OK

 9 SGC ont crée le stage  et 21 EPL/28

 Qq erreurs de saisie :

* - thème "égalité" au lieu de laîcité
* - nb d'h manquant
* - oubli saisie e learning

 Pour les contractuels et nouveaux agents, obligation suivre la formation dans les 3 mois qui suivent la prise de poste.

 Mise en place des formations Laîcité depuis juin 2022

 Formation laïcité à l'école est différente de la formation Laïcité/ neutralité des agents publics.

**3/ Actualités formation au MASA**

- **PNF 2024** est en cours de construction par le BFCDC, les directions métiers et les ecoles nationales de formation.

- **Site Formco** va être repensé . Travail avec la DICOM sur la charte graphique et sur l'ergonomie du site. Objectif : outil de communication auprès des agents.

- **Formations à la transition écologique**

Dans un premier temps, formation transition écologique des cadre sup

*2025 cadres D1, IPEF,*

A terme sera généralisé à tous les agents

Pour le 1Er volet, marché interministériel qui devrait être mis en place à la rentrée

Déploiement ministériel et régional (interministériel) pour les SD

4 volets

*- atelier Fresque du climat*

*- 3 conf : biodiversité, ressources, crise climatique*

*- visite du terrain*

*Marché interministériel en cours pour les 2 ateliers et la F° de formateurs. Objectif : démarrer en septembre.*

*En principe le déploiement devrait se faire par ministère et par région.*

*MI/SGCD ou PFRH : DDI ? (en attente).*

**- Formation des CSA et COHS (EPL):**

Guides DGAFP ne sont pas encore sortis donc formation interne MASA

GT récent avec les OS MASA

Sur la formation CSA et CSA formation spécialisé (même formation), projet de proposer un webinaire réglementaire  et/ou RH, articulation entre les instances. Objectif : juin ou début juillet.

puis 3 jours assurés par un prestataire externe , adaptés aux spécificités du MASA

EN cours de calage

\* CoHS : (1700 à 1800 agents à former)

Scenario en cours de discussion avec du distanciel et du présentiel en région sous forme de modules étalés  sur 7 modules. Objectif : déploiement début 2024.

3  j de formation à proposer sur la mandature.

**- Bilan 2022 formation au niveau national (pour présentation CT Formco national) :**

14 000 inscriptions via le Self Mobile.

4315 sessions au total dont 576 sessions annulées

9776 agents formés, 21270 stagiaires et 30 780 jours stagiaires (hors agents externes)

Baisse par rapport à 2021 certainement due à l'absence des ACB + agents externes .... (faux externes)

= Formation professionnelle (hors formation statutaire qui  n'est pas dans RenoiRH)

Bilan régional 2022 :

260 sessions dont 101 en classe virtuelle / 300 journées de formation / 1741 stagiaires /2400 journées stagiaires

**4/ Communication de l'offre de formation régionale** :

    Bilan de la lettre Formco et perspectives pour le PRF 2023-2024 .

    3 points relevés dans retours des RLF  : difficultés d'inscription sur Mon Self Mobile, mails non lus (trop de mails), les agents cherchent une F° au moment où ils en ont besoin ou au moment où ils ont envie de se former.

=> Objectif 2023 : programmer les formations de l'année scolaire le plus tôt possible pour pouvoir communiquer sur le plan de formation entre la mi et la fin septembre.

**5/ Recensement des besoins en formation 2023-2024**

Date limite de retour du tableau le 1er juin.

Campagne des entreitens pro a été repoussée au 31 mai mais cela n'empêche pas de transmettre aux agents le tableau car malheureusement tous les besoins ne sont pas remontés dans les entretiens.

Faire au mieux.

Pas de budget pour les formations transverses pour les DDI mais accueil possible sur les formations transerses organisées pour les EPL.

Voir formation recensement des besoins avec D. Boilevin lors d'un prochain séminaire des RLF.

**6/ Rappel de la période d'ouverture de la prochaine campagne de CPF** (Compte Personnel de Formation) à compter du 1er juin 2023.

cf diaporama

    Pas de formation T1, pas de formations commencées, pas de bilans de compétence

    L'agent ne doit pas payer son inscription

    Il faut partir du projet d'évolution professionnel de l'agent pour voir si la demande rentre dans le champs du CPF

**7/ Procédure de demande de bilans de compétences.**

cf note de service décembre 2019 SG/SRH/SDDPRS/2022-891 07/12/2022 qui présente les différents dispositifs de la formation professionnelle tout au long de la vie (FPTLV) mobilisables par les agents du ministère chargé de l’agriculture.

Le bilan de compétences n'est pas un outil pour répondre à une situation de souffrance au travail.

1 BC = 2000 € => pas plus de 5 à 10 BC finançables dans l'année.

Pour répondre aux besoins, des formations de 3 jours sont organisés par la DRFCP (groupe de 8 personnes max)

- **J’identifie mes compétences pour construire mon projet professionnel** (3 jours) :

        Lempdes : 10 au 13 juillet 2023

        Lyon :  2 au 4 octobre 2023

- **J'identifie mes potentiels forts pour penser mon projet professionnel** (3 jours) :

          Lempdes : 9 au 11 octobre 2023

          Lyon : 15 au 17 novembre 2023

Voir les programmes détaillés transmis avec le présent document.

Les dates des sessions ouvertes à l'inscription sont consultables sur notre page régionale du site FORMCO,    dans la rubrique "offre de formation", T03-Evolution pro Parcours individualisé

Nous allons programmer les sessions 2024 d'ici cet été,  l'objectif étant de proposer chaque semestre, a minima une session de chacune de ces deux formations, sur chacun des sites (Lempdes et Lyon). Nous complétons si besoin en fonction du  nombre de demandes.

**Procédure en cours de rédaction** : Projet :

2 à 3 campagnes de dépôt des demandes dans l'année.

Pré requis : avoir suivi une des 2 formations,

Pièces à fournir : CV, lettre de motivation, entretien avec la déléguée régionale à la formation continue, entretien avec l'IGAPS recommandé si l'agent souhaite rester dans la FPE (non obligatoire).

Lorsque la préocédure sera rédigée, elle sera transmise aux RLF.

**8/ Questions diverses.**

Question d'Annie V

    Tarif des repas à la DRAAF de lyon : le RIL sera contacté pour voir s'il ets possible de proposer un tarif intermédiaire.

**9/ EPL**

**- Formations de prise de poste TUTAC, AESH :** les parcours de formation vont être repensés pour la rentrée.

TUTAC : webinaire de l'inspection (en visio nationale, semaine 40 ) + TuTOFOP + Regroupement régional (semaine 41 ou 42) + classeur TUTAC

TUTAC  : Ns à sortir cet été : bien la lire et en informer les nouveaux Agents contractuels.

Demande par la DGER : accompagnement à faire par le directeur qui doit accompagner l'agent (même à s'inscrire sur la plateforme TUTAC)

Agrosup Dijon gère le dispositif national TUTAC, la DRFC gère le regroupement régional.

Regroupement régional semaine 41 ou 42 à Clermont-FD, privilégier le covoiturage pour éviter aux agents l'avance des frais. Patrice pourra envoyer la liste des agents inscrits au regroupement de pairs TUTAC afin de faciliter le covoiturage.

Les stagiaires seront nourris et logés : les frais de repas (déj et dîner) et d'hôtel seront payés directement par la DRFCP.

Formation régionale en classe virtuelle "communiquer avec les adolescents" obligatoire, aura lieu entre octobre et janvier. plusieurs sessions proposées.

Regroupement régional : Atelier comment gérer sa classe, atelier sur la posture vis à vis de l'élève. Moins de formation théorique et plus d'interactions

Remboursement FDD par la DRFC pour le regroupement régional et par l'institut Agrosup pour les regroupements disciplinaires

AESH : formation de formateurs régionaux + 1 partie se fera au niveau national

En attente de précisions fin mai début juin.

Obligation de 60 heures de formation pour certains AESH (qui ne remplissent pas les conditions de diplômes)

**- Frais de déplacement EPL :**

  Demander aux saisisseurs Chorus dt de relancer les agents pour la saisie de leurs états de frais de déplacement depuis le début de l'année scolaire. Vérifier qu'il n'y ait plus d'OM sans EF.

Formation Chorus dt, programme formation est le même que celui de 2019.

**- Formations d'initiative locale**

Notifications faites. D'ici 1 mois dates doivent être calées avec le prestataire et les stages/sessions crées dans RenoiRH. Important pour le suivi du budget de la DRFCP.

Le RLF doit être au courant du suivi des formations d'initiative locale. Les infos doivent passer par le RLF.

Les formation SST, MAC SST ne passent pas par l'appel à projet FIL.  Elles peuvent être organisées toute l'année au fil de l'eau. Demandes à faire remonter à Francis SABIN

Habilitations electriques : Francis SABIN inscrit les agents dans RenoiRH sur liste. Pas d'inscription via le self mobile.

- PLF :

mobilisation obligatoire de l'équipe de direction

**Pour mémo COPIE des notes des réunions de décembre 2022 et janvier 2023**

**RAPPEL SUR LES RESSOURCES A DISPOSITION DES AGENTS, SUPERIEURS HIERARCHIQUES ET RLF** :

**Vous pouvez trouver réponse à la plupart de vos questions et celles des agents et SH sur** :

- le **site Formco**, rubrique « s’inscrire » : du texte, des tutoriels videos, des guides :

            . un onglet sur la télé inscription des agents sur Mon Self Mobile

            . un onglet sur la validation par le supérieur hiérarchique

            . un onglet sur la validation RLF

- le **manuel utilisateur RenoiRH Formation**, très complet et détaillé (pas à pas, imprim écran)

▲ Nous vous remercions **d’enregistrer les mails et pièces jointes contenant des consignes et informations** en créant un dossier sur votre messagerie et sur le réseau de votre structure afin que votre éventuel remplaçant ou suppléant puisse y accéder.

Les pièces jointes seront transmis une seule fois afin de ne pas surcharger les messageries.

**1/ Rappel des suites à donner de la réunion du 15 décembre**

=> objectif : arriver à une utilisation fluide de RenoiRH Formation et de Mon Self Mobile.

=> Afin d’accompagner les structures et de suivre l’avancée de chacune, un **tableau récapitulatif des suites à donner vous sera transmis** suite à la réunion, à compléter et à retourner à la DRFCP **pour le 17 février.**

**1.1. Tout au long de l'année,**

* **valider les demandes de formation sur RenoiRH au     moins 2 fois par semaine**, avant le mardi 17h et avant le vendredi 10h (=     validation intermédiaire).

▲ Tester la requête «Rapport standard XZPIC010 - Demandes de formation self non valid » qui permet à chaque RLF de voir les demandes non validées par le supérieur hiérarchique dans Mon Self Mobile.

    A partir du mois de janvier 2023, l'agent dont la demande n'aura pas été validée ne pourra pas être convoqué.

* deux fois par mois**, diffuser la lettre Formco sur l’offre     de formation MASA** aux agents MASA.

**1.2. Pour le 10 janvier**

    o    **Habiliter à RenoiRH Formation, a minima 2 valideurs intermédiaires** par structure : voir procédure sur site Formco, onglet validation RLF.

    o    **Vérifier la liste des valideurs hiérarchiques** (liste des responsables UO) et le tableau des demandes de formation non validées sur le Self Mobile (doc transmis avec le CR de la réunion du 15 décembre) => procéder aux demandes de modification le cas échéant. Voir procédure sur le site Formco, onglet validation hiérarchique.

   Les valideurs hiérarchiques ne sont pas identifiés nominativement mais par leur N° de poste. Le numéro de poste est consultable sur Odissee.

    o  Pour permettre que les **directeurs d’EPL** puisse s’inscrire personnellement à des formations, procéder à la désignation d’un responsable par exception (Nathalie Prudon Desgouttes). Voir mail du 6 janvier 2023 à 14h03.

   Numéro Matricule Nathalie PD AGR000059455

    o    Demander aux **supérieurs hiérarchiques** de **déléguer leurs droits à un suppléant** depuis leur Self Mobile.

Le mode opératoire est détaillé dans le "guide Self du Responsable hiérarchique - détaillé", page 11, téléchargeable sur le site Formco par tous.

Vous pouvez le transmettre à vos supérieurs hiérarchiques.

Il faut entre autre :

- Choisir le rôle « responsable opérationnel »

- Renseigner une date de début et une date de fin

    o    **Créer le stage laïcité Mentor et la session 1er janvier au 30 juin 2023 et celle du 1er juillet au 31 décembre 2023** du plan de formation laïcité.

    o    Afficher **le kit national de communication sur le Self Mobile** dans les locaux et/ou sur les intranet lorsque le service Mon Self Mobile sera rétabli.

**1.3. Pour le 30 janvier (report au 17 février)**

    o    **Créer a posteriori les stages et sessions suivies par les agents hors catalogue MASA**. Pour les EPL voir extraction Safire transmise avec le compte rendu (mail du 20/12) +  mode opératoire de clôture (page 4 §3-1).

▲ Afin d'accompagner chaque structure individuellement, un **tableau récapitulatif des suites à donner vous sera transmis** suite à la réunion de ce jour, à compléter et nous retourner pour le 17 février.

**2/ Création du stage laïcité Mentor et des sessions 2023**

Lien vers le manuel utilisateur RenoiRH Formation <https://formco.agriculture.gouv.fr/fileadmin/user_upload/4.Acces_reserve/FI-RenoiRH-formation/Mallette/ManuelUtilisateursRenoiRH-formation_V1.1_01.pdf>

Rappel NS MASA SG/SRH/SDDPRS/2022-767 du 7 octobre 2022 => Objectif 100% des agents formés à la laïcité/neutralité des agents publics avant fin 2025.

La DRFCP n’assure le suivi statistique que des agents MASA Etat. La formation des agents publics sur budget des EPL relève de la responsabilité des EPL (ces agents peuvent toutefois être inscrits dans l’outil, cela peut permettre de faciliter le suivi statistique sur la structure).

**Formations proposées aux agents** MASA, au choix :

    - Auto formation sur Mentor (2h15)

    - formation en classe virtuelle avec un formateur (6h) : Laëtitia va transmettre les 10 sessions programmées sur le 1er semestre (jusqu'à début juillet).

A compter de septembre 2023, en principe seule l'offre Mentor sera disponible. **Faire remonter à la DRFCP si vous pensez avoir beaucoup d’agents intéressés par la classe virtuelle plutôt que par l’auto formation, la DRFCP programmera des sessions supplémentaires.**

**Conseil :** former un maximum d’agents d’ici l’été 2023 pour faciliter le suivi et ainsi n’avoir plus que les nouveaux arrivants à suivre (en les informant de l’obligation de formation et en leur demandant s’ils ont déjà suivi la formation. Si c’est le cas, en principe cela devrait figurer dans leur historique sur RenoiRH et le Self Mobile).

Cette obligation de formation peut être par exemple intégrée au livret d’accueil de la structure s’il y en a un.

**Exemples de stratégies locales de communication** sur l'obligation de formation :

    - la DRAAF : demande faite aux encadrants d’évoquer l’obligation de formation au moment de l’entretien professionnel, objectif former un maximum d’agents en 2023.

    -  l'EPL de Cibeins : note du directeur sur l'obligation de formation à la laïcité (document transmis à titre d’exemple si cela peut aider les autres structures) + information par le directeur de l’obligation de formation lors de la réunion des vœux de rentrée.

- l’EPL de Bel Air : mail transmis à tous les agents publics.

**Démonstration** par Laëtitia de la création sur RenoiRH du stage et des sessions.

▲ Saisir le stage et les sessions **avec le pas à pas du manuel utilisateur** (séquence 2, p3 à 21) + l'annexe de la NS laïcité.

Une session du 1er janvier-30 juin 2023 + une session 1er juillet-31 décembre2023 + session 2022 si des agents ont suivi la formation en 2022 (possibilité de les inscrire sinon sur les sessions de 2023).

**Réponse du ministère pour la création du stage par les SGCD** **: créer un seul stage**.

"De manière générale, les animateurs formation d'un SGCD doivent créer leurs stages avec un seul rôle : "Responsable de formation locale - périmètre SGCD"

Sur leurs stages, ils rattachent l'offre de la DDT et/ou DDPP pour que les agents concernés puissent se télé-inscrire.

Ils doivent utiliser leur rôle "Responsable de formation locale - périmètre DDT" ou "Responsable de formation locale - périmètre DDPP" uniquement pour valider les demandes en tant que RLF.

Pour laïcité, c'est idem. Et comme c'est de la régularisation, il n'est pas nécessaire de rattacher les offres" (rappel : pas d'inscription par le Self Mobile).

**L'animateur formation d'un SGCD doit donc créer un seul stage Laïcité avec le rôle : "Responsable de formation locale - périmètre SGCD" et 2 sessions par an (une par semestre).**

**Puis il y inscrit tous les agents MASA de DDT, DDPP et SGCD qui ont remis leur attestation de suivi Mentor.**

Points signalés :

Ne pas oublier de "soumettre" pour enregistrer vos saisies.

Sous-domaine : SD-T07PO01

Ne pas oublier de cocher "e learning".

Ne pas oublier de compléter "offre" : taper OL63% et cherchez votre structure et cliquez sur soumettre.

Dans RenoiRH, pour les cases à droite desquelles figurent « … » (par exemple le thème d’un stage), il vaut mieux cliquer sur « … » pour rapatrier des données pré-saisies que de saisir quelque chose, cela peut éviter des risques d’erreur.

**Il n'est pas conseillé d'ouvrir la session aux inscriptions via Mon Self Mobile** (cf annexe de la NS), même si c'est possible techniquement. Il faut inscrire les agents a posteriori.

Attention à annuler la numérotation lorsque l'on change d'année. voir manuel utilisateur, séquence 2 page 9 et 10

Par exemple : si le stage laïcité a été créé avec une date d'effet au 1er janvier 2022, l’année suivante (2023), avant de créer de nouvelles sessions, il faut afficher le stage et cliquer sur "Annuler la règle de numérotation", puis saisir la nouvelle année en préfixe, et poursuivre la saisie. Idem chaque année jusqu'en 2025 pour le stage laïcité.

Pour ceux qui ont crées des sessions sur 2022, Si pas de stagiaire en 2022 : annuler la session laïcité 2022 et modifier la date de début du stage en indiquant 1er janvier 2023.

=> Conseil : créer le stage en indiquant dans la case "préfixe" :  "2023-" (tiret du 6) et les deux sessions Mentor du plan de formation laïcité (session 1er janvier au 30 juin 2023 + session 1er juillet au 31 décembre 2023).

**3/ Clôture de la campagne 2022  RenoiRH formation : mise en qualité des données par la DRFCP et les RLF**

Consulter le mode opératoire de clôture rédigé par le ministère (transmis avec l’invitation à la réunion de ce jour.

Objectifs :

+ disposer de statistiques nationales, régionales et locales fiables ;

+ s'assurer que les agents Etat puissent consulter dans leur Self Mobile l'intégralité des formations qu'ils ont suivies ;

+ suivre le taux de formation des agents (objectif national inscrit dans la NS sur la FPTLV : au moins 3 jours de formation/an par agent).

Mise en qualité des données à 2 niveaux :

* Mise en qualité des données des     formations organisées par la DRFCP en tant que structure organisatrice :

Besoin de l'appui des structures pour identifier les agents Etat qui auraient été inscrits comme participants externes par la DRFCP

▲ **Retourner à la DRFCP avant le 30 janvier le tableau des participants externes** (voir colonne adresse qui permet de filtrer les EPL ou centres), en surlignant en jaune les agents Etat (si possible indiquer le numéro de matricule)

La DRFCP saisira l'assistance pour chaque agent concerné pour une demande de modification de leur dossier avec ajout de l'adresse mail.

A partir de 2023 : afin d'éviter les régularisations de fin d'année, **en cas d'inscription par fiche papier, il faut absolument que les agents indiquent leur statut et leur matricule RenoiRH s'ils sont agents Etat MASA** .

Les RLF doivent vérifier que c'est fait avant envoi de la fiche papier à la structure organisatrice du stage (DRFCP ou  Ecole).

* Mise en qualité des données des     formations locales (RLF sont impliqués en tant que SO de stages) :

**Toutes les sessions locales 2022 doivent être vérifiées et clôturées pour le 17 février**

\* Liste des **items à** vérifier au niveau des stages et sessions - cf page 2 du mode opératoire.

Pour faciliter ce travail au niveau local, la requête/rapport évoquée dans le document va être transmise par la DRFCP pour éviter que chaque RLF la lance (Rapport FOR suivi sessions).

DRFCP identifiera dans le tableau, par des couleurs, les éléments qui apparaissent incohérents ou manquants.

En revanche ne figureront pas les stages qui ont été codifiées avec une erreur. Les stages locaux doivent en effet commencer par L63.

Vérifier que les agents Etat ont bien été inscrits en tant qu'agents internes.

Cas des agents Etat que l'on ne peut pas inscrire en tant qu'internes parce que leur adresse mail n'est pas renseignée dans RenoiRH : envoyer une demande à assistance-sirh.SG@agriculture.gouv.fr en listant les adresses mails à renseigner et en précisant pour chaque agent concerné son nom, prénom, matricule et adresse de messagerie professionnelle. Puis supprimer l'inscription de l'agent s'il a déjà été inscrit en tant qu'externe avant de l'inscrire en tant qu'interne. En 2023, adresser les demandes à l'assistance au fil de l'eau.

\* **Régularisation a posteriori des formations suivies hors catalogue MASA** (Mentor, IGPDE, AIFE, SAFIRE, CVRH, Rectorat) : voir page 4 du mode opératoire

=> Créer a posteriori les stages et sessions suivies par les agents hors catalogue MASA pour le 17 février.

RLF des EPL : voir extraction Safire transmise suite à la réunion du 15 décembre

AF des SGCD : depuis Safire faire une extraction des agents présents à une formation Safire et sélectionner les agents MASA (bilan N-1)

\* **Clôture de toutes les sessions 2022** : page 3 du mode opératoire et séquence 6 du manuel utilisateur.

Démonstration par Patrice.

Vous risquez de rencontrer  un "bug" dans la clôture des certaines sessions (expliqué dans le mode opératoire).

▲ Compléter le tableau des bug de clôture qui sera transmis par la DRFC. Tableau à retourner à la DRFCP **pour le 17 février.**

Du 6 au 17 mars le CISIRH va traiter le bug.

Dès réception du message indiquant la fin du traitement des bug par le CISIRH, finaliser la clôture de chacune des sessions concernées **pour le 21 mars.**

**RECAPITULATIF DES SUITES A DONNER** :

*RAPPELS :*

   - Habiliter au moins 2 RLF à RenoiRH Formation.

   - Vérifier la liste des valideurs hiérarchiques et demander les modifications à **liste-aft-bmat-sg@agriculture.gouv.fr**

   - Demander aux supérieurs hiérarchiques de déléguer leurs droits à un suppléant depuis leur Self Mobile, onglet délégation

      - Désigner un responsable par exception pour que les dir d’EPL puissent s'inscrire via le self mobile (NPD)

   - Créer le stage et les 2 sessions Mentor du plan de formation laïcité (session 1er janvier au 30 juin 2023 + session 1er juillet au 31 décembre 2023)

   - Communiquer auprès des agents sur l'obligation de formation à la laïcité

   - Créer a posteriori les stages et sessions suivies par les agents hors catalogue MASA, report au 17 février

   - Afficher le kit national de communication sur le Self Mobile lorsque le Self Mobile fonctionnera